

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert simplifié
N°19/2023/AMEE

Séance Publique

Le 11 décembre 2023 à partir de 10 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres Ouvert simplifié sur offres de prix pour la réalisation d'un marché concernant **"la fourniture, l'installation et la mise en service d'un transformateur 160 KVA et la Mise à niveau du poste de transformation électrique HTA/BTA de la représentation de l'AMEE à Marrakech "**.

Lieu d'exécution :

- **La livraison et l'installation et la mise à niveau du poste de transformation HTA/BTA se feront à l' adresse suivante : Représentation de l'AMEE à Marrakech, Rue El Machaâr El Haram, Issil Marrakech.**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au niveau du Bureau d'ordre au siège de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- **Le cautionnement provisoire est de Dix mille dirhams (10 000,00 DH) : cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics.**
- **L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Sept cent cinquante mille six cents dirhams toutes taxes comprises (750 600,00 TTC DH)**

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 05-09 et 10 du règlement de consultation.

Dépôt des prospectus :

- Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres peuvent :
 - Soit être déposés au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'ouverture des plis dans les bureaux de l'AMEE à Rabat ou ;
 - Soit être remis au Président de la commission d'ouverture des plis séance tenante ; conformément aux stipulations de l'article 37 du décret n° 02-22-du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.
 - Soit être déposés par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du même décret.
- **Le dépôt des prospectus est effectué dans les conditions prévues à l'article 43 du décret précité.**